

**Une injustice envers les élèves du secondaire:
Demande d'un moratoire sur la fermeture des classes de type CPF au secondaire et la
création d'un comité chargé d'en réviser les critères d'admission**

À Mme Isabelle Gélinas, directrice générale du CSSDM,
À M. Benoît Thomas, directeur des services aux élèves,
Aux directions d'école,

Entre les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, le CSSDM a fermé 22 classes spécialisées de type CPF (Cheminement Particulier de Formation) au 1^{er} et au 2^e cycle du secondaire et a supposément compensé par l'ouverture de points de service DGA/TA. Les classes CPF, qui accueillent un nombre limité d'élèves, sont conçues pour fournir un enseignement adapté et un suivi individualisé aux élèves ayant besoin de plus d'accompagnement pour consolider les acquis de base du primaire ou du secondaire. Bien que les chiffres des fermetures anticipées pour l'année scolaire 2024-2025 ne soient pas encore publiés, les grilles-matières déjà adoptées indiquent que ce prochain cycle de fermetures sera encore plus important.

Cette situation suscite de nombreuses inquiétudes parmi les membres du personnel, notamment en ce qui concerne les conditions d'apprentissage des élèves. Les enseignantes et enseignants ne s'opposent pas à l'intégration des élèves à risque, handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EREHDAA) en classe régulière et considèrent que cette option est souhaitable pour certains. Cependant, pour être réussie, cette intégration doit tenir compte des besoins de l'élève, de son plan d'intervention, de son dossier d'aide particulière et du soutien nécessaire pour sa réussite; elle ne peut pas se limiter à une lecture numérique de ses résultats scolaires.

Par ailleurs, lorsqu'ils sont intégrés précipitamment, les élèves à risque et HDAA peuvent rencontrer divers défis qui compromettent leur capacité à s'adapter au rythme de leur nouvel environnement d'apprentissage. En voici une liste non exhaustive :

- Un manque de connaissances ou de compétences nécessaires pour répondre adéquatement aux exigences de chaque matière;
- Une difficulté à suivre le rythme des classes régulières, notamment en français et mathématiques;
- Une surcharge cognitive impliquant des besoins de récupération dans plusieurs matières;
- Une incapacité à effectuer tous les travaux de façon autonome, entraînant une intensification des interventions de l'orthopédagogue.

Les conséquences d'une intégration maladroite peuvent être significatives à la fois pour les élèves à risque et à besoins particuliers, pour le reste de la classe, ainsi que pour les personnes éducatrices qui y sont rattachées. En plus de cela, la classe CPF présente des avantages considérables pour les élèves. En effet, elles permettent :

- De consacrer davantage de temps à chaque élève, ce qui favorise une meilleure communication des attentes et une meilleure compréhension des besoins des élèves;

- De faciliter la mise en place et l'évaluation des moyens inscrits au plan d'intervention;
- De mieux gérer le temps supplémentaire accordé à certains élèves et de répondre aux besoins des élèves en évaluation modifiée;
- De favoriser le développement des interactions sociales en renforçant les comportements prosociaux chez les élèves;
- De favoriser le développement du sentiment d'appartenance des élèves à risque et à besoins particuliers;
- De diminuer considérablement l'anxiété des élèves.

Malheureusement, la manière dont est orchestrée l'intégration actuelle ne permet pas de garantir ces facteurs de protection. Elle ne tient pas compte de la composition réelle de la classe et des déséquilibres engendrés par le financement public de l'école privée ainsi que de la présence des programmes sélectifs au sein de l'école publique. Alors qu'environ la moitié des élèves à Montréal fréquentent l'école privée ou sont inscrits dans un projet pédagogique particulier au public, les élèves à risque et HDAA sont déjà surreprésentés dans les classes dites ordinaires. Les intégrer davantage dans des groupes réguliers déjà très hétérogènes risque de compromettre encore plus leur réussite. Nous dénonçons, derrière cette rhétorique d'inclusion, un projet d'austérité visant à réduire les coûts associés à l'école publique ainsi qu'un plan maladroit pour dissimuler la pénurie enseignante.

Les membres de la FAE ont mené une grève de 22 jours avec le soutien de la population en mettant l'accent sur les enjeux liés à la composition de la classe. Si le gouvernement de la CAQ s'est montré fermé aux demandes du personnel enseignant, nous espérons que le CSSDM fera preuve de plus d'ouverture afin de pouvoir avancer de manière constructive sur cet enjeu crucial pour l'éducation montréalaise.

Afin de respecter les besoins des élèves à risque et HDAA et de garantir la capacité d'intégration des groupes réguliers, nous demandons ainsi au CSSDM:

- **D'instaurer un moratoire sur la fermeture des classes de type CPF au secondaire;**
- **De créer un comité où seraient présents à parité les enseignantes et les enseignants et les personnes représentantes du CSSDM et où ceux et celles qui enseignent exerceraient un pouvoir décisionnel pour établir les critères d'admission aux classes CPF.**

Nous, les cosignataires de cette lettre, avons la conviction que la réussite et le bien-être des élèves du secondaire vous tient tout autant à cœur qu'à nous. En espérant une réponse prompte et des actions concertées pour répondre à nos demandes. Nous restons à votre disposition pour toute discussion ou toute clarification supplémentaire.

Approbations de Conseils d'établissement:

- Conseil d'établissement d'Hélène Boullé
- Conseil d'établissement de Jeanne-Mance
- Conseil d'établissement de Léonard de Vinci
- Conseil d'établissement de Louis-Riel
- Conseil d'établissement de Lucien-Pagé

Nombre de signataires du corps enseignants : 836